

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°937 SEANCE DU VENDREDI 25 MAI 2012

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

MME ERVERA, l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme Aubert, M. Barth, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Deligné, Desjardins, Mmes Di Bernardo, Ervera, MM. Fond, Fournier, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mallé, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Vandewalle, Vialay, Vignier, Wane.

Excusés : M. Delaporte (pouvoir à M. Lebrun), M. Gourdon, M. Tissier.

Communications de M. le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – Nous aurons le plaisir d'accueillir à cette séance de nouveaux collaborateurs du Département, recrutés le 1^{er} mars dernier, pour la plupart à la DEAFS et à la DEJS. Je leur souhaite la bienvenue.

Nous accueillerons également les élèves délégués de l'école de la deuxième chance de Trappes ainsi que des adhérents retraités de l'association « Trappes entraide et loisirs ». Ils seront reçus par Jeanine Mary.

Au passage, je me félicite du retour de Stéphane Gauthier dans la tribune de la presse.

Vous trouvez sur vos tables le numéro 3 de notre magazine *Yvelines*, qui informe sur la vie du département. Si vous estimez qu'en tel ou tel endroit la distribution n'est pas satisfaisante, n'hésitez pas à le signaler à Marie Guévenoux à la direction de la communication.

De même, la plaquette sur « les rendez-vous nature » du mois de juin a été distribuée dans les collèges, les offices de tourisme et par Yvelines Information Jeunesse et d'autres partenaires. Il y a beaucoup de choses à faire dans les Yvelines, faites le savoir.

Enfin, je veux remercier tout spécialement Elisabeth Gautier-Desvaux, notre directrice des Archives départementales, à laquelle nous devons le remarquable ouvrage *78 personnalités des Yvelines*, de Marguerite Duras à Mac-Mahon, de Georges Pompidou à Blaise Pascal, de Bizet à Taty. Cet ouvrage excellemment illustré est une telle réussite que j'y vois le premier d'une série. Nous sommes fiers de notre département qui a accueilli tant et tant de personnalités célèbres, dont on ne soupçonne pas toujours les liens avec les Yvelines. Comme elle a un fichier de 300 personnalités, nous attendons encore deux ou trois volumes. Bien entendu, cette belle contribution à l'histoire des Yvelines est un travail d'équipe des Archives départementales. (*applaudissements*)

M. SYLVESTRE – Je m’associe à cet hommage. Comment les communes peuvent-elles se procurer ce bel ouvrage, pour l’offrir ?

M. LE PRESIDENT – Il a été tiré à 5 000 exemplaires et on peut le commander au prix de 15 euros aux Archives départementales. Il figure de toute façon dans les centres de documentation et d’information de tous les collèges. Il sera fait un second tirage si nécessaire.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l’article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 21 mars et le 21 mai 2012, conformément à la délégation que vous m’avez accordée.

L’Assemblée prend acte de cette communication.

Garantie d’emprunt pour l’AFTAM

M. RICHARD, *rapporteur* – L’Association pour la formation des travailleurs africains et malgaches a obtenu la garantie du Département pour un emprunt PLS de 7 133 497 euros, sur un total de travaux de 9 981 703 euros, afin de procéder à la délocalisation, toujours sur la commune de Bures-Morainvilliers, de 61 places d’un foyer pour adultes handicapés. L’association devant contracter auprès de Dexia un emprunt complémentaire de 830 923 euros, il est proposé de lui accorder une extension de garantie.

Après audit, la trésorerie générale estime cette association parfaitement à même d’assurer le remboursement de l’emprunt. De plus, si elle devait prendre une garantie auprès d’un organisme bancaire, ce coût viendrait grever le prix de journée. Ce serait dommage, alors que l’association maîtrise très bien ce prix, qui est de 117 euros, contre 158 euros d’ordinaire. Cette délibération technique a donc aussi une portée éminemment sociale. Enfin, nous bénéficions d’une subrogation de droit de l’organisme prêteur en cas d’hypothèque.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité.

M. LE PRESIDENT – André Sylvestre avait fait observer que l’AFTAM a changé de nom pour s’appeler Coallia. Mais ce changement de dénomination n’ayant encore été intégré dans les bases de données du prêteur, celui-ci a indiqué qu’une délibération du Conseil général en faveur de l’AFTAM est recevable par les services de gestion.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Vacations ponctuelles pour les services

M. LEBRUN, *rapporteur* – En 2009, nous avons défini les vacations qui pourraient être utiles aux différentes directions et fixé leur taux. Nous avons alors oublié de citer la direction des archives, pour des vacations d’animation artistique. Il vous est proposé de réparer cette erreur, en fixant les forfaits entre 100 et 2 000 euros selon la nature de l’intervention et la notoriété de l’intervenant.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Eclairage public

M. TETART, *rapporteur* – Depuis le 1^{er} septembre 2011, nous avons décidé de procéder à une expérimentation concernant l'éclairage public des routes. On a en effet constaté, sur l'ensemble de la France, que laisser les voies hors agglomération sans éclairage ne provoque pas une hausse des accidents si on a pris soin d'équiper la route de matériaux rétro réfléchissants. Nous avons donc, depuis cette date, éteint 600 points lumineux sur six tronçons de routes départementales, les RD 61, 154, 203, 307 et 983, ce qui représente 11 kilomètres et 8 % de notre réseau éclairé. Au cours de cette période, on a économisé 60 tonnes de rejets d'équivalent carbone.

Pour les travaux d'amélioration de la sécurité sur ces six tronçons, nous avons dépensé 250 000 euros, mais c'est un investissement sur le long terme, puisqu'on ne change pas les panneaux réfléchissants avant huit à dix ans. En contrepartie, nous gagnons sur la facture d'électricité, mais surtout nous agissons contre le changement climatique. Cette suppression diminue aussi les charges d'entretien, puisque la maintenance d'un mât lumineux coûte 180 euros par an.

Cette expérimentation n'a pas provoqué beaucoup de remarques des usagers. Les premiers jours après l'extinction, il y a eu quelques réclamations. Ensuite, on n'a pas constaté d'accidents supplémentaires. Au vu de l'expérience, nous vous proposons donc d'appliquer cette mesure sur de nouvelles sections.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Pourra-t-on encore progresser par tranches dans cette voie ?

M. TETART – Oui, on pourra procéder par tranches jusqu'à la généralisation.

M. LE PRESIDENT – Outre les économies substantielles qu'elle représente, une telle opération incite les automobilistes à rouler moins vite, ce qui, finalement, évite qu'il y ait plus d'accidents.

M. TETART – De toute façon, pour certains giratoires ou des croisements dangereux en pleine campagne, on conserve des mâts lumineux. Mais c'est l'exception.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Plan pluriannuel d'investissements dans les collèges

M. LE PRESIDENT – Au cours de cette séance, nous allons examiner dix rapports portant sur des travaux dans les collèges. Je saisis donc cette occasion pour faire le point sur le plan pluriannuel d'investissement 2012-2016. Aujourd'hui, il va vous être proposé un engagement global de plus de 52 millions. Nous en serons ainsi à près de 170 millions engagés sur une autorisation de programme globale de 560 millions sur la période, soit un tiers du programme. Vous mesurez ainsi quelle lourde charge représente pour le Département sa participation aux opérations de réhabilitation ou reconstruction des établissements.

Dans le cadre de ce plan, les travaux se détaillent comme suit. Des travaux de réfection sont à conduire dans quatre établissements à Montigny, Bonnelles, Feucherolles et Plaisir ; des travaux de restructuration de la demi-pension dans les collèges Rameau à Versailles et Paul Bert à Chatou ; de réhabilitation lourde sur deux ans pour 42 millions d'euros en faveur de quatre établissements, à Fontenay-le-Fleury, Magny-les-Hameaux, le collège Colette de Sartrouville et Triel-sur-Seine.

Ces dernières opérations complètent une série d'opérations lourdes engagées ces derniers mois sur cinq collèges, où les travaux seront lancés en 2013 et 2014 : les collèges de Magnanville, Orgerus, Marly-le-Roi, Orgeval et un collège de Conflans-Sainte-Honorine. Citons également la création d'un

collège à Achères et la reconstruction du collège Victor Hugo, dont les travaux commenceront début 2013.

Six opérations de réhabilitation lourde sont programmées pour 2015, après un gros travail en amont : les collèges Jean Lurçat à Achères, Arthur Rimbaud à Aubergenville, la mare aux saules à Coignières, les plaisances à Mantes-la-Ville, Maryse Bastié à Vélizy et François Mauriac à Houdan. Cette liste de projets, pour 560 millions sur cinq ans, montre que le Département poursuit sa politique très active, qui le place en tête de tous les autres départements, de réhabilitation complète du parc immobilier de nos 115 collèges publics et 22 collèges privés sous contrat d'association. Je remercie de ce gros travail tous les principaux de collège et les gestionnaires car il s'agit souvent d'opérations tiroirs qui sont menées en site occupé.

Collège Les Prés à Montigny-le-Bretonneux

M. MALLE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver des travaux au collège Les Prés de Montigny-le-Bretonneux pour 1 720 000 euros. Ils portent sur la réfection de l'électricité, le câblage informatique et les faux plafonds. Le collège a été construit en 1987 et l'installation électrique est d'époque. L'échéancier des versements est de 20 000 euros en 2012, 800 000 euros en 2013 puis en 2014 et 100 000 euros en 2015.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Renforcement des routes départementales

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé de compléter, pour 1 780 000 euros, le programme de renforcement des routes départementales de 2012, afin de mener les opérations suivantes : la création de bandes cyclables sur la RD 127 ainsi que sur la RD 906 à Rambouillet ; l'installation de barrières de protection pour piétons sur la RD 190 à Poissy et Carrières-sous-Poissy ; d'autres renforcements sur diverses voies pour 1 100 000 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement de locaux à Versailles

M. TAUTOU, *rapporteur* – Les locaux du 56 avenue de Saint-Cloud à Versailles, loués auparavant à l'institut Pasteur à usage de laboratoire – mais le bâtiment abrite également le CAUE – vont accueillir les services du Service Départemental d'Incendie et de Secours, actuellement à la préfecture, à titre provisoire dans l'attente de la réalisation de notre projet de centre départemental opérationnel. Il vous est proposé d'aménager ces locaux pour un montant de 874 000 euros. Après le départ du SDIS, l'Assemblée pourra délibérer à nouveau sur l'utilisation des locaux libérés.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les préfets successifs attendaient avec impatience que le SDIS libère les locaux de la rue Jean Houdon, afin d'y installer leurs services qui sont très à l'étroit. Au passage, on pourra attribuer au CAUE quelques bureaux supplémentaires. Cela devrait plaire à son président qui n'est autre que Philippe Tautou.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession de parcelles à Rambouillet

M. VIALAY, *rapporteur* – Le Département possède à Rambouillet deux parcelles de 1614 mètres carrés dont il n'a pas l'usage. La société TEPC demande à les acquérir pour créer un écoquartier de maisons de villes et petits immeubles collectifs de 200 logements. Il est proposé de les lui céder pour 171 000 euros, estimation des Domaines.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ai demandé à Michel Gautron de faire un travail de toilette de ces nombreuses parcelles que nous possédons, par souci de bonne gestion et pour éviter au maximum de louer dans le secteur privé. C'est un travail de longue haleine.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « René Descartes » à Fontenay-le-Fleury

M. MALLE, *rapporteur* – Nous vous remercions, monsieur le Président, de présenter cette délibération d'un montant de près de 13 000 000 d'euros, pour, pratiquement, reconstruire le collège Descartes à Fontenay-le-Fleury : cette restructuration coûte presque autant qu'un collège neuf. Mais le collège a été construit en 1969, et la réhabilitation était vraiment nécessaire. Les travaux commenceront à l'été 2014 pour se terminer en mai 2016.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – On touche ici du doigt le coût des réhabilitations. Construire un collège coût désormais environ 20 millions d'euros, après une hausse exponentielle – je me souviens du temps où le coût était plutôt de 15 millions d'euros. Il est vrai que désormais on intègre le coût de la HQE, la haute qualité environnementale. Mais cela ne suffit pas à expliquer une telle dérive. Il est vrai aussi que chaque année, il faut respecter de nouvelles normes, européennes ou nationales, pour la sécurité ou l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Ce qui me frappe également, c'est qu'un collège flambant neuf en 1969 est pratiquement à raser et à reconstruire 30 ans plus tard. J'espère que les collèges que nous construisons aujourd'hui auront une durée de vie supérieure.

M. RAYNAL – C'est à souhaiter.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Albert Einstein » à Magny-les-Hameaux

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé de consacrer un montant prévisionnel de 6 500 000 euros à la réhabilitation et la restructuration du collège Albert Einstein à Magny-les-Hameaux, pour résoudre les problèmes fonctionnels, respecter les normes d'accessibilité, remettre à niveau les voiries et réseaux et réhabiliter les logements. Les travaux sont prévus de mai 2014 à octobre 2015. Pendant cette période, il faudra certainement installer des bâtiments provisoires.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Jean-Philippe Rameau » à Versailles

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé de clôturer l'opération de travaux d'adaptation fonctionnelle et mise à niveau de la demi-pension et de réaménagement de l'atelier de l'ouvrier professionnel au collège Jean-Philippe Rameau à Versailles et d'ouvrir une nouvelle opération pour des travaux de restructuration partielle de la demi-pension et d'accessibilité de la demi-pension ainsi que du gymnase. Le montant total des différents travaux est de 1 808 000 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Voici une autre illustration de ce que je vous disais du cycle de vie des collèges, qui me touche directement : c'est l'un des premiers dossiers que j'ai présentés lors de mon arrivée dans cette assemblée départementale. Et voilà qu'il faut remettre ce collège à niveau. Cela me laisse penser qu'il faut constamment se tenir à niveau soi-même. (*sourires*)

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession de locaux à Conflans-Sainte-Honorine

M. RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet d'autoriser la cession de locaux de l'ancien espace territorial de Conflans-Sainte-Honorine, sis place Romagné, à la commune, dans le cadre d'un projet de création d'un pôle d'accueil des services municipaux à la population. Il convient d'adopter en complément un amendement technique pour rectifier une erreur quant à la qualification du bien vendu. En effet, même si celui-ci était affecté à une activité de service public et aurait pu être incorporé au domaine public départemental, le fait que les locaux soient inclus dans une copropriété le classe automatiquement dans le domaine privé. Dans ce cadre, aucun déclassement préalable à la vente n'est nécessaire.

L'ensemble des services sociaux du Département ont été regroupés dans un autre bâtiment plus fonctionnel, selon la volonté du Président de bien gérer le patrimoine pas seulement en le maintenant correctement, mais aussi en se séparant de biens dont les services n'ont pas l'usage. Après examen avec les services, c'est ici le cas. Nous avons négocié avec plusieurs acquéreurs potentiels, dont la commune, qui aurait sans doute préféré pouvoir acheter le bâtiment sinon à l'euro symbolique, mais quasiment. Mais puisqu'il y avait aussi des possibilités de vente normale, pour la bonne gestion de nos finances, et en fonction de l'estimation des Domaines, la vente se ferait pour 935 000 euros. La commune de Conflans-Sainte-Honorine en profitera pour regrouper des services dispersés.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je précise que nous avons retenu l'estimation basse des Domaines pour cette vente à la commune.

M. RAYNAL – C'est le résultat des négociations.

MME ERVERA – Je remercie le Président et les services du Département qui ont travaillé avec nous sur ce projet. Pour la ville de Conflans-Sainte-Honorine, il était très important de le faire aboutir, car elle a des problèmes de locaux importants. Rassembler les services en un même lieu va permettre de travailler sur un guichet unique.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

La délibération ainsi amendée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Convention avec le SICTOM de Rambouillet

M. VIALAY, *rapporteur* – Il y a lieu de passer une convention avec le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Rambouillet concernant la mise en place d'une redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers pour la propriété départementale du 7 rue de la Louvière à Rambouillet qui abrite les services du centre d'information et d'orientation de ce secteur. Pour 2011, la redevance est fixée à 239 euros, pour 2012 elle est estimée à 361 euros. Surtout, il est proposé de donner délégation à la Commission permanente pour qu'à l'avenir nous n'ayons plus à traiter ce genre de détail en assemblée.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Les Trois Moulins » à Bonnelles

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la réévaluation du coût de cette opération de travaux dans le collège Les Trois Moulins à Bonnelles pour un montant total de 1 388 300 euros TTC. En particulier, des travaux extérieurs importants sont nécessaires pour respecter les règles fixées par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Orge-Yvette. D'autres réévaluations tiennent aux résultats des marchés publics.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Colette » à Sartrouville

M. RAYNAL, *rapporteur* – Dans le cadre du plan pluriannuel, l'enveloppe des travaux nécessaires au collège Colette à Sartrouville avait été estimée à 18 400 000 euros. Etant donné les contraintes budgétaires et l'ensemble des opérations à lancer, on a examiné les travaux de réhabilitation pour définir des priorités et limiter les coûts, tout en respectant au moins la réglementation, les nouvelles règles de sécurité et d'accessibilité et en réparant les désordres constatés. Dans le cas de ce collège, il vous est proposé de ramener le coût prévisionnel à 11 830 000 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Paul Bert » à Chatou

M. RAYNAL, *rapporteur* – Le collège Paul Bert à Chatou est un cas de figure semblable au collège Rameau de Versailles. Il nécessite une réhabilitation lourde des bâtiments principaux et une mise aux normes de la demi-pension. Il est proposé d'y consacrer 1 615 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Les Châtelines » à Triel-sur-Seine

M. TAUTOU, *rapporteur* – C'est avec grand plaisir, et en vous en remerciant, que le conseiller général de Triel-sur-Seine vous propose de procéder à une réhabilitation lourde du collège Les Châtelines de cette ville, pour 10 770 000 euros. Une première phase de travaux a eu lieu entre 2004 et 2007. Il convient désormais de traiter les salles d'enseignement ainsi que la salle de restauration et de créer un préau, demandé par les enseignants. Ces travaux auront lieu en 2014 et 2015.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Jean Monnet » à Feucherolles

M. TETART, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la réévaluation de 133 000 euros du coût de l'opération de travaux programmée dans le collège Jean Monnet à Feucherolles pour un montant total de 2 123 000 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Blaise Pascal » à Plaisir

M. TETART, *rapporteur* – Pour mener des travaux de restructuration des salles de sciences et des sanitaires des élèves, de réfection partielle des circulations et d'achèvement de l'accessibilité des handicapés, au collège Blaise Pascal à Plaisir, il vous est proposé d'allouer un montant de 2 220 000 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Au terme de l'adoption de cette série de dossiers, je remercie par avance Brigitte Cayla et Michel Gautron qui auront la lourde charge de les mettre en œuvre. Nous avons affecté un tiers de l'enveloppe du plan pluriannuel d'investissements, mais il faut désormais mener les travaux. La plupart du temps, ils vont se faire sur site occupé, ce qui nécessite l'installation de bâtiments provisoires et, de la part de nos services, une attention de tous les instants.

Déplacement des groupes vers les spectacles

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé de modifier le dispositif des aides au déplacement de groupes de collégiens pour aller assister à des spectacles théâtraux, musicaux et chorégraphiques en y intégrant les spectacles du festival de théâtre pour la jeunesse « Odyssees 78 », non éligibles jusqu'à ce jour. Au titre de ce dispositif, 9 collèves yvelinois sollicitent le soutien du Département pour une somme globale de 4 398 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – A ce propos, je signale que le directeur du centre dramatique national de Sartrouville, Laurent Fréchuret souhaite, après six ou sept ans de bons et loyaux services, se tourner vers d'autres activités. Il y aura un appel à candidatures pour lui succéder.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Base de plein air et de loisirs du Val de Seine

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Sur les 12 bases de loisirs régionales implantées en région Ile-de-France, trois sont situées sur le département des Yvelines qui participe à leur financement : Saint-Quentin-en-Yvelines, Boucles de Seine, et Val de Seine. Ces deux dernières sont très impliquées dans la mise en œuvre du Plan Seine pour le mois de mai 2012. Ainsi, la base du Val de Seine y est associée en tant que site d'initiation au triathlon.

Cette base a décidé de renforcer ses liens avec le Conseil général dans les domaines de l'animation autour des thèmes « sport, détente, loisirs » et de la communication pour travailler à la promotion de ses activités. A ce propos, je tiens à remercier les services pour le travail effectué sur la signalétique à la base de loisirs des Boucles de Seine.

En 2011, l'augmentation de l'aide du Département était liée à une création d'emplois en liaison avec de nouveaux équipements ainsi qu'à la nécessité d'améliorer l'entretien.

Le budget primitif 2012 en section de fonctionnement a été arrêté par le comité syndical à 1 500 000 euros et la participation des collectivités fixée à 240 000 euros répartie pour moitié entre le Conseil Général et les communes de Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Triel-sur-Seine et les Mureaux. La participation du Conseil général, à 120 000 euros pour 2012, reste identique à celle de l'année précédente.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ces bases de loisirs vont jouer un rôle très important dans le cadre du plan Seine. J'ai pu constater, sur la base des boucles de Seine, la qualité des services, avec possibilité d'un accueil de jour et de nuit. Les jeunes peuvent s'y familiariser avec tous les sports aquatiques. Et récemment, on vient s'y installer le sable pour l'été.

M. VIGNIER – Il n'y a pas que les activités aquatiques. Grâce aux possibilités d'accueil, on a mené une expérience intéressante avec des jeunes des quartiers difficiles autour d'un sport d'équipe. On a vu que, pris en charge en internat à la fois pour le travail scolaire et ce travail éducatif par le sport, ils changent complètement de comportement. En ville, on leur oppose des interdits. Sur la base, on applique des règles éducatives. On devrait étendre ces possibilités d'accueil des jeunes sur notre territoire – je pensais aussi à la ferme de la Haye pour une activité agricole – car il offre la nature, un bel environnement, sans qu'il soit besoin d'envoyer ces jeunes en Bretagne ou en montagne. Lier ces

activités à des activités éducatives me semble très constructif. Les bases offrent de bonnes possibilités pour le faire.

M. LE PRESIDENT – Je partage tout à fait cet avis. On peut tirer parti de ces bases car elles sont exceptionnelles. On connaît bien celle de Saint-Quentin-en-Yvelines et sa piscine à vagues. Mais celles de la vallée de Seine sont extraordinaires. Je suis allé à Mantes-la-Jolie pour un concours d'aviron, il y avait 3 500 participants. Nous avons le plus beau plan d'eau de l'Ile-de-France, apte à accueillir des compétitions internationales, si l'on fait les travaux d'aménagement nécessaires, à savoir huit lignes pour une compétition internationale. Une particularité est que l'eau remonte par capillarité et qu'il n'y a pas de courant, ce qui fait que les concurrents ne sont pas défavorisés, quelle que soit leur ligne de course. J'ai donné mon accord de principe à Michel Vialay et Dominique Braille pour poursuivre ces travaux. Ce plan d'eau, installé sur l'emplacement d'anciennes carrières, porte le nom de Didier Simon, ancien président de la chambre de commerce et d'industrie, qui l'a lancé.

M. BRILLAULT – Au Chesnay, nous avons utilisé cette base pour organiser un séminaire des chefs de service. Il y a là une capacité d'accueil, en salles de travail et pour la restauration, qui est remarquable et je vous invite tous à utiliser ce site pour des séminaires administratifs ou associatifs. Nous avons été très bien accueillis.

M. LE PRESIDENT – C'est une très bonne idée. La base des boucles de Seine, dont Maryse Di Bernardo est présidente, offre la même qualité d'accueil, avec logement, restauration et un très beau plan d'eau. On se sent bien loin de Versailles.

MME DI BERNARDO – Nous avons l'intention d'ouvrir un restaurant sur la base en plus de celui du golf. Nous recrutons donc un cuisinier.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aides exceptionnelles

M. PIVERT, *rapporteur* – Il vous est proposé de soutenir, en 2012, le spectacle son et lumière monté par l'association « C'est Notre histoire » de Saint-Germain-en-Laye et de compléter le soutien à la 11ème Biennale mondiale de reliure d'art. Les deux manifestations concourent au rayonnement des Yvelines. Le montant des aides s'élèverait respectivement à 10 000 euros et 3 250 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse m'a confirmé que la biennale de reliure d'art est l'une des très rares manifestations internationales dans cette spécialité très pointue. Et c'est dans les Yvelines qu'elle se déroule.

M. PIVERT – Je rappelle que le son et lumière aura lieu du 19 au 23 juin sur l'esplanade du château de Saint-Germain-en-Laye.

M. SOLIGNAC – Deux semaines de suite, la couverture de *l'Officiel des spectacles* sera consacrée à ces manifestations.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre national de l'édition et de l'art imprimé

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Le centre national de l'édition et de l'art imprimé situé à Chatou est le seul équipement culturel structurant dédié aux arts plastiques soutenu par le Département. Il vous est proposé de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour 2012-2015 conclue entre le Ministère de la Culture, le Département, la Ville de Chatou et le C.N.E.A.I., sans incidence financière. Le soutien financier du Département est déterminé par une convention financière annuelle proposée dans ce rapport pour un montant de 86 000 euros. J'ajoute que nous avons participé aux travaux de restructuration du centre qui dispose désormais de salles très bien adaptées. La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. FOURNIER – Je vous remercie. Ce centre a un rayonnement international exemplaire et attire des artistes du monde entier. Dans les revues d'art spécialisées, il tient une grande place. Chaque fois qu'un artiste séjourne en résidence, nous conservons une de ses œuvres. Nous commençons à avoir un fonds important, en collaboration avec le Conseil général, et nous organiserons une exposition des plus belles pièces de ces artistes venus à Chatou depuis une dizaine d'années et dont certains sont les Andy Warhol de demain.

Centre de recherche du Château de Versailles

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Le Département est membre du Groupement d'Intérêt Public du centre de recherche du château de Versailles, dont la convention constitutive est modifiée par un avenant soumis à votre approbation. Cet avenant a pour objet d'intégrer trois nouveaux membres, l'Université Paris 1 Sorbonne, l'École du Louvre et l'Institut national du Patrimoine, et de modifier les structures du groupement par la fusion de l'assemblée générale et du conseil d'administration en une seule séance dénommée assemblée générale.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – On ne peut que se réjouir de l'arrivée de ces trois partenaires.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération décentralisée au Congo

M. JOLY, *rapporteur* – Dans le cadre de sa politique « Yvelines partenaires du développement », le Département a identifié 7 pays dans lesquels concentrer ses efforts de coopération dont le Congo-Brazzaville fait partie. Une convention de coopération a été signée en 2009 pour une durée de trois ans. Considérant les résultats positifs, tant dans le domaine des routes que dans celui de la santé, il est proposé de renouveler cette coopération pour trois années supplémentaires.

Jusqu'à présent, le Département des Yvelines a mobilisé 357 891,12 euros pour financer les programmes de coopération, contribuer aux honoraires de l'ONG Fideco ainsi qu'à la mise à disposition du Volontaire de solidarité internationale et mener des missions d'assistance technique. Pour le volet « voirie », notre direction des routes et des transports met régulièrement un ingénieur à disposition de la coopération.

Nous ferons le bilan d'activités de l'année 2011 pour déterminer les actions sur lesquelles nous engager en 2012. Il vous est demandé d'autoriser la signature de la convention-cadre de coopération

décentralisée entre le département des Yvelines et le Département de la Cuvette, pour une durée de trois ans ; de déléguer à la commission permanente du Conseil général l'adoption des conventions annuelles portant programme de coopération qui seront présentées suite à la signature de cette convention cadre. Sur les six domaines de coopération potentiels, quatre sont nouveaux. Pour l'entretien des voiries et la propreté dans les centres urbains, notre personnel intervient déjà. L'amélioration de la qualité du service de santé de proximité pour les populations se poursuit. Les nouveaux projets sont l'accompagnement des acteurs du développement agricole du Département, l'animation de la vie culturelle en particulier en direction des jeunes, l'appui à l'organisation d'un service d'incendie et de secours local et le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration départementale.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions aux écoles de musique et de danse

M. LE PRESIDENT – Ces subventions sont importantes car elles profitent à 75 établissements.

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il est proposé de reconduire, pour un an, les dispositifs d'aide aux écoles de musique et de danse, soit, en effet, 75 établissements, et d'attribuer, d'une part, les subventions de fonctionnement aux 20 écoles éligibles n'ayant pas déposé de demande d'aide aux projets et, d'autre part, des subventions à l'acquisition d'instruments de musique pour Andrésey, Conflans-Sainte-Honorine et Versailles. Le total des subventions, en fonctionnement et en investissement, s'élève à 291 536 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. VIGNIER – Nous subventionnons tous les arts, et il me semble important de le faire aussi pour la danse. Je remercie les services du Département pour l'organisation de la manifestation « passeport pour la danse contemporaine » qui est d'une qualité remarquable. Il n'est pas facile de le faire dans ce secteur et cela l'a été de façon brillante.

M. LE PRESIDENT – En effet, la danse est souvent un art oublié. Anne Weber recueille ces remerciements et les transmettra. Ces spectacles attirent beaucoup les jeunes. J'ai d'ailleurs fait renforcer l'aide à la scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines justement pour promouvoir l'art chorégraphique.

Sauvegarde du patrimoine

M. PIVERT, *rapporteur* – Il est proposé de subventionner des opérations de restauration, en majorité pour des tableaux et statues, dans les églises de huit communes – Achères, Béhoust, Fontenay-Mauvoisin, Gaillon, Garancières, Plaisir, Soindres et Vicq – pour un montant total estimé à 46 553 euros, soit 70 % du coût des travaux.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je vois que dans l'église paroissiale de Soindres, un coffre, relégué dans une pièce haute du clocher, a été trouvé gorgé d'humidité. Je suis persuadé que dans les clochers des églises, les greniers et les réserves des mairies, on trouve encore des objets de qualité, des toiles roulées. N'hésitez pas à solliciter l'aide des services de Madame Gautier-Desvaux, car il y a encore des découvertes à faire.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions au titre de l'action sociale

MME MARY, *rapporteur* – Dans le cadre de la politique de solidarité, il vous est proposé d'attribuer des subventions à des associations qui en ont fait la demande.

L'association Bleu Oxygène Développement propose un accompagnement en direction des jeunes des Yvelines de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans qualification professionnelle. Notre subvention serait de 26 360 euros.

Elle serait de 46 588 euros pour l'association Réseau des associations pour la coopération internationale du Val de Seine – RACIVS – qui met en œuvre une formation pour aider des associations à construire un projet international bien réel, qui ne soit pas seulement une façon d'exercer un droit de tirage à subvention. Elles sont ainsi en mesure de répondre à des appels à projets.

M. TETART – Cette association fait un très bon travail. Nous la finançons pour la deuxième année. Au vu de l'évaluation de leur travail, dans les prochaines conventions, nous quantifierons de façon plus précise les objectifs et le nombre de sessions de formation. Nous avons besoin d'un recul sur ce qu'ils sont en mesure de faire avant de passer à ce stade.

MME MARY – C'est de toute façon une bonne initiative, car beaucoup d'associations issues de l'extérieur de l'hexagone éprouvent des difficultés à se plier à nos demandes administratives et financières sur la présentation des dossiers. La procédure d'appel à projets a un peu compliqué les choses pour elles.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. TETART – J'ajoute que RACIVS n'offre pas seulement une formation pour répondre aux appels à projets. Par différentes manifestations, comme des déjeuners d'anciens, elle aide aussi le Conseil général à diffuser des messages de prévention de santé publique par exemple. Il faut codifier un peu plus les objectifs qu'on leur fixe.

M. SYLVESTRE – Je m'interrogeais justement sur le suivi de ces activités. Mais comme l'a dit Jean-Marie Tétart, il est sans doute un peu trop tôt pour mettre en place un comité de suivi. Il faudra le faire, car c'est la preuve que le Conseil général agit de façon sérieuse en attribuant des deniers publics à ce type de structure et cela montre le travail réalisé sur le terrain.

M. VIGNIER – Les sommes allouées sont importantes, il importe donc de savoir à quoi elles sont utilisées. Le RACIVS travaille aux Mureaux et je vais pratiquement à toutes ses réunions. Je sais donc ce qui s'y passe. C'est une bonne chose qu'il existe cette fédération qui coordonne environ 80 associations. Sur le plan de l'évaluation, c'est plus simple de savoir ce qui se fait. Mais le Département n'est pas seul à intervenir. S'agissant de la formation, la commune des Mureaux donne à peu près la même chose que le Département. D'un côté, il est bon que ce soit sous forme de fédération, d'un autre côté cela donne du pouvoir à certains. En période électorale, bien entendu, on

a tendance à être plus attentif aux subventions qui sont données. Dans ce cas, je pense que le travail accompli le justifie sans ambiguïté.

M. TETART – Par exemple, le RACIVS emmènera toutes ces associations au salon des solidarités qui se tiendra à Paris dans une quinzaine de jours et où le Département sera représenté. Leur slogan est « on vous aide à sortir des quartiers » et il est important qu'il y ait une vie au dehors.

M. LE PRESIDENT – Il était utile de poser la question de l'utilisation de ces subventions, car elles sont assez importantes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Actions de prévention pour les personnes âgées

M. LEVEL, *rapporteur* – La convention proposée avec le groupement Prévention Retraite Ile de France (PRIF) permet une action intéressante de prévention auprès des personnes âgées dans le cadre du schéma d'organisation sociale et médico-sociale et de son axe de repérage précoce de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, sur l'ensemble du Département. L'outil en est le Programme d'Activation Cérébrale Eureka qui répond à cette attente. Il propose d'apprendre à ses participants à mobiliser leur attention, soutenir la concentration, concevoir des associations d'idées, développer l'expression orale et l'imagination et élaborer des repères dans le temps et dans l'espace.

Chaque PAC comporte 16 séances, dont une de tests par un médecin du Conseil Général, puis 15 séances collectives de 2h à 2h30 animées par des intervenants qualifiés mis à disposition par le PRIF. Les sessions sont organisées dans différents lieux du département, en collaboration avec le PRIF, les coordinations gérontologiques locales et les CCAS. Il est convenu d'organiser une session par territoire d'action sociale, soit 9 sessions d'ici fin 2013. Une première session pourrait se dérouler sur la Ville Nouvelle fin 2012, en continuité des ateliers du bien vieillir mis en place par le PRIF sur ce secteur. Chaque session accueillera 15 personnes âgées.

Le coût global pour le PRIF s'élèvera à 5 000 euros par session. La participation du Conseil général devrait être de 1 000 euros. Nous vous proposons de la porter à 1 300 euros par session, pour ramener la participation de chaque personne âgée de 60 euros à 40 euros.

Ultérieurement, un comité de pilotage et des méthodes d'évaluation feront l'objet d'avenants.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. BRILLAULT – La maladie d'Alzheimer touchant surtout les hommes à partir de 50 ans, avez-vous prévu un dépistage pour les conseillers généraux dans ce cas ? (*sourires*)

M. LE PRESIDENT – Ils se sont tellement donnés, qu'on pourrait faire un dépistage dès 40 ans.

M. SYLVESTRE – Nous apprécions tous cette initiative. Evidemment, la somme qui y est consacrée est bien modeste. Nous espérons que ce n'est qu'un premier pas. A Magnanville, la fondation Léopold Bellan a un pavillon réservé aux malades d'Alzheimer. Lorsqu'on l'a visité, on n'en sort pas indemne.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. C'est une première expérience et en fonction des résultats, nous augmenterons l'effort.

M. LEBRUN – Plusieurs communes des Yvelines ont déjà eu recours au PAC Euréka. Dans le canton de Viroflay, nous avons fait plusieurs sessions qui ont du succès et semblent promettre d'être efficaces.

M. LE PRESIDENT – Nous ferons le bilan de cette première expérimentation financée en partie par le Conseil général.

M. VIGNIER – Je sais que la tendance est de dire qu'il faut que les personnes participent un peu. En l'occurrence, ce sera 40 euros par personne. Mais quand on sait la vie de ces gens, la charge et le surcoût pour les familles, je pense que l'action sociale doit intervenir. Faire payer quelque chose à des gens qui, parfois, n'ont rien, car leur vie s'est écroulée, même 40 ou 20 euros, non, je ne suis pas d'accord.

M. LEQUILLER – Je me félicite de la présentation de ce dossier. Il y a là une grande priorité sur laquelle le Département doit s'engager. Il existe déjà des établissements, mais il faut aller plus loin. Cette maladie entraîne de grandes souffrances pour ceux qui en sont atteints et pour les familles. Cette initiative est donc tout à fait opportune et il faudra poursuivre.

MME MARY – Il s'agit en effet d'une première et l'on peut regretter que le montant qui y est attribué soit aussi faible par rapport à ce que l'on consacre à d'autres actions. Mais ce problème, qui touche un certain nombre de personnes et affecte beaucoup leur environnement immédiat, est à traiter de façon globale, sur le plan national. Aujourd'hui, ces malades ne sont pas pris en charge à 100 %, même lorsqu'ils sont entièrement dépendants. On a beaucoup progressé dans le traitement du cancer. Désormais des malades peuvent rester à leur domicile presque jusqu'à la fin, et les aides à domicile, infirmières etc sont prises en charge à 100 %. Très peu de gens peuvent se permettre d'en faire autant pour un malade d'Alzheimer. Il faut donc une réforme en profondeur de notre système social pour traiter ce problème très actuel. Qu'on prenne en charge à 100 % les soins pour des personnes atteintes de maladies graves et qui peuvent rester chez elles, pourquoi pas. Mais qu'on pense aussi à ces maladies qui influent sur le devenir de notre société et qui ne peuvent pas être assumées par les familles.

Mais nous sommes bien conscients que ce n'est pas dans une collectivité locale que ce genre de chose se règle.

M. LEBRUN – Si cette délibération donne l'occasion de débattre de la maladie d'Alzheimer, je rappelle qu'elle porte spécifiquement sur une action de prévention. Au moins 90 % des personnes concernées ne sont pas du tout atteintes. Il s'agit de faire travailler leurs neurones. A cette occasion, on peut aussi mener des dépistages.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit de prévention, j'y insiste à mon tour. Et cette activité est aussi de nature à rassurer les personnes âgées, souvent inquiètes à cause de pertes de mémoire simplement dues à l'âge et qui n'ont rien à voir avec l'Alzheimer. Enfin, comme l'a dit Jeanine Mary, c'est une grande cause nationale et c'est à ce niveau qu'il faut la prendre en charge. Ce ne sont pas les départements qui vont régler le problème. Quant au montant de la participation, dans le cadre d'une prévention, on pourra voir comment faire quelque chose en fonction des revenus. Et nous verrons comment généraliser cette prévention.

M. DE LA FAIRE – Malheureusement, que ce soit au niveau national ou départemental, les dispositifs en place manquent beaucoup de lisibilité.

M. LEVEL – De plus, il s’agit d’une opération expérimentale, à raison d’une session pour 16 personnes dans chacun des 9 territoires d’action sociale. D’autre part, les 40 euros de participation des personnes âgées ou de leur famille sont pour 40 heures d’activité, soit un euro de l’heure. C’est assez symbolique.

M. LE PRESIDENT – Ce sont donc près de 150 personnes qui vont bénéficier de cette expérimentation. Nous en tirerons les leçons à la lumière des observations que vous venez de présenter.

M. LEBRUN – A propos de la lisibilité des dispositifs, toute l’information passe par les coordinations gérontologiques et notre département est assez en avance sur ce point. Leur travail sur le terrain est très important et reconnu par l’ensemble des acteurs de terrain.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Dispositif de téléassistance

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Cette délibération prolonge un peu la discussion précédente. Comme l’a dit M. Lebrun, il s’agit d’une prévention de la détérioration de la mémoire. Une maladie répond à une définition précise et il ne faut pas confondre les dégénérescences cérébrales en général avec la maladie d’Alzheimer elle-même. L’isolement des personnes et les facteurs dépressifs entraînent des processus de dégénérescence cérébrale qui engendrent ces manifestations. Corriger l’isolement et les facteurs dépressifs permet de l’éviter. Ce dont nous allons parler dans cette délibération est aussi un facteur de prévention de maladies amnésiques bien contenues aujourd’hui par des traitements neuroleptiques.

Le dispositif de téléassistance Yvelines Ecoute assistance concerne 8 483 personnes dans 255 communes. C’est dire son importance. Ces seniors, en appuyant sur un bouton, peuvent, de chez eux, entraîner en contact immédiatement avec un centre d’appel. En quatre marchés successifs, avec la société Mondial-Assistance GTS, le Conseil général a donné satisfaction à toutes les communes et, en tant que maire, je confirme l’excellence de ce dispositif. La communauté de communes d’Ablis est adhérente au dispositif, les autres communes adhèrent directement. De 2010 à 2012, le solde des abonnements supplémentaires est de plus de 800.

Le contrat venant à expiration à la fin de l’année, il est proposé de le renouveler pour trois ans et de l’élargir avec une nouvelle prestation de détection des chutes. C’est important dans le cadre du maintien à domicile. Dans les années à venir, on sera peut-être amené à recourir à la vidéosurveillance de nuit pour laisser les gens seuls chez eux, avec des soins ambulatoires en extérieur le jour. Actuellement, la société demande 4,12 euros par mois par personne, soit un budget d’environ 400 000 euros par an, 1 100 000 euros pour la durée du marché. Le Conseil général refature aux CCAS ou aux personnes un coût de 8,60 euros par mois, en y incluant la location du matériel de télétransmission – de préférence un collier ou bracelet plutôt qu’un appareil fixe. En ajoutant la détection des chutes, on passerait à 9,02 euros par mois. Les communes et les habitants sont très satisfaits de ce dispositif de maintien à domicile. Il est également proposé une assistance psychologique à compter du 1^{er} janvier 2013, en appelant une permanence. Enfin, en cas d’événement grave, comme un coup de chaleur, il sera envoyé un message à chacun.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Jean-Louis Barth a cette expérience dans le cadre de sa communauté de communes.

M. BARTH – En effet, c’est une expérience ancienne, car nous avons déjà la téléassistance à l’époque du syndicat intercommunal d’Ablis, à l’époque avec l’ADMR. C’est vraiment un dispositif excellent qui donne toute satisfaction et complète celui du maintien à domicile des personnes âgées que la communauté de communes a organisé depuis sa création

M. LE PRESIDENT – Il est important et complète en effet le portage des repas, le transport des personnes à mobilité réduite, le dispositif Yvelines étudiants-seniors. Cet ensemble complet permet le maintien à domicile et la téléassistance rassure les personnes âgées toujours anxieuses, la nuit, à l’idée de ne pouvoir appeler si elles font une chute.

M. VIGNIER – Je voudrais cependant qu’on vérifie que les contrôles sont bien faits. Quand on met en place un tel dispositif, que l’on paye, on se sent couvert, comme avec une assurance. Seulement, quand la maison prend feu, on voit parfois que tout n’était pas aussi bien couvert. Pour vous citer un exemple personnel, le téléphone de ma mère n’a pas fonctionné pendant quelques mois. Il n’y a pas eu de coup de fil de la téléassistance pour me dire que le système ne fonctionnait plus. Il n’y a donc pas d’autocontrôle.

M. LE PRESIDENT – Il semble qu’il y ait un contrôle systématique chaque semaine. La centrale envoie un message et intervient si cela ne fonctionne pas. Seulement, dans ce cas, il semble que cela n’a pas fonctionné. Souhaitons que ce soit l’exception qui confirme la règle. En tout cas, il faut bien vérifier le bon fonctionnement.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Plan d’appui à la filière automobile. Société EMC

M. LOISON, *rapporteur* – En avril 2011, nous avons décidé d’attribuer, dans le cadre du soutien à la filière automobile, une subvention à un projet de recherche sur la réduction de la pollution sur les voitures avec démarrage à froid. Cette subvention est maintenue au même niveau, mais l’un des partenaires, la société EMC a diminué sa participation, qui a été reprise par PSA. Dès lors, la subvention de 306 144 euros accordée initialement à EMC, ne représente plus 25 % des dépenses éligibles, comme initialement, mais 40,26 % de ces dépenses. C’est une simple correction arithmétique qu’il vous est demandé d’approuver. Au total, la participation du Département au projet reste de 26 %.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. VIGNIER – Je ne participerai pas au vote : il ne s’agit ici que d’une rectification, mais je suis opposé au principe.

Il arrive que plusieurs entreprises s’associent sur un projet de recherche et demandent de l’argent public – cela vaut également pour le crédit d’impôt. Mais un des partenaires prélève des intérêts sur les fonds qui sont investis, parce que c’est lui qui a permis d’obtenir la subvention. Je demande donc aux commissions réglementaires d’être très attentives sur ces subventions. Il n’est pas normal qu’une partie de ce que nous donnons pour la recherche et le développement soit prélevée pour servir un intérêt à une entreprise qui met le projet en place.

Pour revenir au principe, nous avons dit que nous ne donnions de subvention qu’aux PME, pas aux grandes entreprises. Dans ce dossier, il ne s’agit que de grandes entreprises et je ne participerai donc pas au vote.

M. LOISON – EMC est une PME.

M. SYLVESTRE – Michel Vignier a sa liberté de vote, mais le reste de notre groupe votera cette délibération. Cependant, nous ferons de nouvelles propositions pour préciser les choses dans les prochains mois.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, M. Vignier ne participant pas au vote.

Espaces Info-énergie

M. JOUY, *rapporteur* – Depuis 2008, le Département soutient l'activité des Espaces Info Energie que sont l'Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'association Energies solidaires à Chanteloup-les-Vignes, partenaires de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Elles sollicitent l'aide du Conseil général pour des programmes de lutte contre la précarité énergétique. Il vous est proposé de reconduire le soutien financier du Conseil général à ces deux associations à hauteur de 20 000 euros chacune représentant respectivement 4% et 6% de leur budget prévisionnel.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Avance remboursable à la société International Mobile Communication

M. OLIVE, *rapporteur* – Le dispositif économique départemental prévoit d'apporter aux entreprises une aide à la recherche, au développement et à l'innovation ou RDI, en complément des dispositifs d'aide de l'Etat. Dans ce cadre, la société International Mobile Communication, créée en 2009 et implantée au Pecq sur Seine, avec son siège social à Saint-Germain-en-Laye, sollicite du Conseil général une aide pour le développement d'un réseau intercontinental intégré de téléphonie mobile.

L'objectif est d'offrir les meilleurs services aux meilleurs prix, avec une réduction de 50% par rapport au tarif actuel sur les communications internationales. Les atouts de l'entreprise sont de développer une carte qui permet de savoir reconnaître le réseau adéquat selon la localisation sans créer de perturbations avec les autres réseaux ; communiquer avec les équipements locaux, chacun ayant un protocole de communication spécifique selon la zone géographique ; permettre la mise à jour de la carte SIM à distance.

Au regard de la qualité du projet, de ses perspectives commerciales et son intérêt technologique, il vous est proposé d'accorder à ce projet une aide remboursable de 8.5% du total des dépenses éligibles HT, soit un montant maximum arrondi à 174 000 euros, conformément aux réglementations européennes et au dispositif d'aide départementale pour la RDI.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Plusieurs d'entre vous, dont André Sylvestre, se sont interrogés à propos de cette délibération, en particulier sur un danger de délocalisation. Je donne donc quelques précisions. L'entreprise a une filiale commerciale en France, qui a vocation à ouvrir des bureaux en Allemagne, aux Etats-Unis et à Hong Kong. Mais toute l'activité de recherche est au Pecq et restera en France, d'autant que cette société bénéficie du statut de jeune entreprise innovante, qui ne peut en aucun cas, se délocaliser sous peine de perdre, avec ce statut, ses avantages fiscaux. Nous avons donc toutes garanties. Le nombre de salariés passera de 14 à 18, puis à 21 sur le site du Pecq.

M. DELIGNE – Nous examinons beaucoup de dossiers au titre du dispositif économique. Tant mieux. Cela prouve notre attention à ce domaine et le nombre des demandes. Néanmoins, au fil des séances, nous constatons qu’il est encore nécessaire d’élaborer des critères stables, permanents pour répondre à l’objectif d’implanter de façon durable des PME dans les Yvelines. Il faut donc prendre le temps de bien élaborer ces critères.

Il nous est arrivé de devoir, en séance même, reconsidérer certaines demandes, par exemple les formations au château de Villiers-Le-Mahieu. Plus avant encore, nous n’avons pas émis le même vote sur les subventions à Continental et, au vu de ce qui s’est passé par la suite, nous n’avons pas regretté d’avoir voté contre. Définir des critères permanents permettrait à la commission de faire parvenir en séance des dossiers d’une lisibilité totale. Comme ce n’est pas encore le cas, à chaque fois nous devons nous demander si ce sont les bons critères, si cela concourt à l’objectif que nous nous sommes fixés, si nous sommes certains qu’un vrai contrôle va s’exercer. Au moins avons-nous déjà été écoutés en ce qui concerne les avances sur recettes. L’argent public doit aider au développement, mais en cas de succès, cet argent doit être considéré comme une avance sur recettes plutôt qu’une subvention.

Il y a donc eu des avancées, mais il reste donc des points mal définis, à préciser. Nous souhaitons que, très rapidement, la commission propose des critères qui deviendront permanents. De toute façon, notre groupe fera prochainement les siennes pour que, tous, nous soyons plus à l’aise devant des délibérations de ce type. Pour le moment, nous ne le sommes pas.

M. LE PRESIDENT – Je tenais en tout cas à donner ces précisions concernant la société qui fait l’objet de ce dossier, lequel porte sur une avance remboursable. Je suis tout à fait d’accord pour chercher des critères plus objectifs. Les demandes qui nous sont faites sont nombreuses. Dernièrement, nous avons retiré un dossier qui ne concernait pas vraiment le secteur automobile.

Les critères doivent être objectifs : il y va de la crédibilité de notre assemblée et du bon usage des fonds publics que nous engageons. Autant nous sommes prêts à aider la filière automobile, autant nous ne voulons pas de dérive et de rattachement artificiel à cette filière. Nous devrions être en mesure de trouver rapidement des critères de nature à faciliter l’instruction des dossiers.

M. DELIGNE – Sur ce dossier, nous ne participerons pas au vote. Mais nous voulons participer à l’élaboration des critères.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des votants, le groupe des élus de gauche ne participant pas au vote.

Programme de formation de Renault

M. LOISON, *rapporteur* – Par délibération du 9 juillet 2010, nous avons accordé une subvention de 600 000 euros à la société Renault SAS, au titre de son programme de formation « Technologie du Véhicule Electrique ». Renault a demandé à proroger la convention d’un an et à ce que son site de Flins bénéficie de ce plan de formation alors que ce n’était pas explicitement prévu. Il convient de le prévoir par voie d’avenant.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – On ne peut que se réjouir que cette opération profite également à Flins.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Avance remboursable à la société Pyroalliance

M. JOUY, *rapporteur* – Le dispositif économique départemental prévoit d'apporter aux entreprises une aide à la RDI, que nous venons d'évoquer, en complément des dispositifs d'aide de l'Etat. Dans ce cadre, la société Pyroalliance sollicite du Conseil général une aide de 174 750 euros pour le développement d'une nouvelle génération d'écrous de séparation des satellites à bas niveau de choc. Cette entreprise, implantée aux Mureaux, détient un savoir faire extrêmement rare, pour la réalisation d'équipements pyrotechniques. Mais la famille de produits « écrous de séparation pyrotechnique » qui emploie 8 personnes est sous la menace d'un arrêt de production suite à l'évolution des spécifications concernant la limitation des chocs fonctionnels dans les applications satellitaires.

Dans ce contexte, le projet ELISA, qu'il est demandé de subventionner, apparaît comme à fort enjeu. Sa réussite permettrait non seulement de consolider les emplois existants mais de les augmenter. Ce faisant, c'est l'entreprise Pyroalliance elle-même qui serait consolidée ainsi que son savoir-faire mondialement reconnu en tant que spécialiste de la pyrotechnie spatiale.

Au regard de la qualité du projet, de ses perspectives commerciales et de son intérêt technologique, il vous est proposé d'accorder pour ce projet une avance remboursable de 25 % du total des dépenses éligibles HT, soit un montant maximum arrondi à 174 750 euros, conformément aux réglementations européennes en vigueur et au dispositif d'aide départementale pour la RDI.

La commission Urbanisme, environnement et affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des finances et des affaires générales un avis conforme.

M. VIGNIER – J'adhère à ce qu'a dit François Deligné. Appartenant à la commission saisie, je dois reconnaître que dans ce cas, les critères dont nous avons demandé le respect – différencier PME et grandes entreprises, filière automobile et autres, faire des avances remboursables, s'assurer de l'emploi – ont été pris en compte.

Néanmoins, on mesure les dérives du système. J'ai parlé précédemment des entreprises qui facturent des intérêts avant de donner les crédits pour la recherche et le développement simplement parce que ce sont elles qui ont obtenu l'argent pour les autres. Cette fois, nous avons le cas d'une PME des Mureaux, Pyroalliance, qui a connu de grosses difficultés. Trois entreprises dans le monde seulement possèdent cette technologie de séparation des écrous appliquée aussi sur les ceintures de sécurité dans les voitures. Ces entreprises sont des sous-traitants de grandes entreprises. Pour Pyroalliance, c'est Safran. Nous allons donner 174 000 euros. Mais sincèrement, qui croira que Safran ne pouvait pas donner à son sous-traitant 174 000 euros pour la recherche ? Que représente cette somme pour une telle entreprise ? En commission, nous avons reçu le directeur qui a expliqué les problèmes de concurrence. On a bien compris les difficultés d'une PME. Je lui ai demandé pourquoi il ne faisait pas cette demande à Safran, qui va acheter ce matériel, dont de toute façon sa société a l'exclusivité ? Pourquoi faut-il que ce soit le Département qui donne cette somme ? C'est que Safran fait pression sur la PME, qui est sa filiale, pour qu'elle dégage des bénéfices, qui remonteront ensuite vers Safran maison-mère, mais sans participer à la recherche-développement de l'entreprise. Il n'est pas normal que ce soit l'argent public qui vienne servir à cela, alors que la grande entreprise va ensuite tirer des bénéfices d'un projet qui de toute façon va réussir, car ils y sont contraints, c'est une question de survie – faute de quoi, les deux autres entreprises dans le monde récupéreront les marchés. Il y a là quelque chose d'anormal.

Etre une PME est un critère que nous avons défini ensemble. Pyroalliance en est une. Seulement, cette PME dégage des bénéfices qui remontent à une grande entreprise. Si finalement ce sont les Chinois ou les Américains qui récupèrent les marchés, Safran ne voudra rien savoir du fait que Pyroalliance, qui a investi dans la recherche, se retrouve dans le rouge. Dans ces conditions, faudrait-il que l'argent versé par le Département soit transformé en subvention qu'il ne sera pas nécessaire de rembourser ? A mes yeux, on ne doit pas accepter d'arrangement de ce genre. Il y a là derrière de

gros groupes qui ne participent pas à la recherche-développement mais en tirent les bénéfices. Le Département consent une avance remboursable, ce doit rester une avance remboursable, sans arrangement permettant de ne pas rembourser si les choses tournent mal. Chacun doit assumer ses responsabilités et le grand groupe doit assumer les siennes, c'est-à-dire de financer la recherche chez ses sous-traitants, d'autant qu'il n'a guère le choix, puisque c'est la seule société française sur ce créneau.

M. LE PRESIDENT – Nous avons fait un progrès tout à fait considérable en transformant les subventions en avances remboursables. Il s'agit de fonds publics et nous récupérerons ce capital. De plus, on maintient ainsi l'emploi des PME, puisque Pyroalliance en est une. Il est vrai que, derrière, il y a une société plus importante qui en tirera des bénéfices. Mais sauf à modifier les critères d'attribution à propos de ce point...

M. VANDEWALLE – C'est difficile.

M. LE PRESIDENT – ... ces critères sont bien respectés pour accorder une avance remboursable. L'entreprise est implantée depuis longtemps aux Mureaux, il n'y a pas de risque de délocalisation. Reste que le risque est que cet argent bénéficie indirectement à la société mère. Nous en tiendrons compte dans la recherche de nouveaux critères. Dans le cas précis, je souhaite que la délibération, qui a eu un avis favorable unanime de la cinquième commission, soit adoptée.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Prêt OSEO à la société GIP

M. LOISON, *rapporteur* – GIP, société installée dans notre département et qui emploie 8 personnes, souhaite développer des installations et de l'assistance informatique à destination des PME. Dans ce cadre, la société a sollicité un prêt de 100 000 euros qui serait attribué par OSEO, lequel a émis un avis favorable. Ce prêt participatif de développement a une durée de sept ans avec un différé de remboursement de deux ans.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – En quoi ce dossier a-t-il un rapport avec la filière automobile ?

M. LOISON – GIP va héberger des PME. Certaines pourront être dans le secteur automobile. Mais ce n'est pas à proprement parler un plan d'appui direct à la filière automobile. En revanche, c'est un dispositif d'appui à l'industrie en général.

M. LE PRESIDENT – Nous avons établi des critères pour bénéficier d'un plan d'appui à la filière automobile. Je sais bien que, dans ce cas, le prêt est accordé par OSEO et que nous ne faisons que participer à sa bonification. Mais ce que je vois, c'est qu'il n'y a pas de rapport direct avec la filière automobile.

M. LEBRUN – Lorsque nous avons voté ici même le dispositif de soutien économique, la filière automobile intégrait ce passage par OSEO pour verser des aides à des entreprises, sans qu'elles soient spécifiquement des entreprises du secteur automobile, mais dans le cadre global de la filière. Cette question s'était déjà posée.

M. SYLVESTRE – Nous avons parlé de redéfinir les critères. Mais dans ce cas, j’ai beau chercher, ni avec mes lunettes ni à la loupe, je n’ai relevé dans ce dossier la moindre trace de pneu. De ce fait, notre groupe ne participera pas au vote.

M. DELIGNE – Je reviens toujours sur le fait que, dans un esprit constructif, nous pourrions améliorer les critères, leur lisibilité et leur pérennité. Je souhaite que la réflexion porte également sur toutes les structures de financement, de création et de développement de jeunes entreprises dans notre département, comme la plate-forme France initiative locale, l’AFACE et d’autres. Pour avoir une cohérence au niveau du département, nous avons intérêt à nous appuyer sur les experts du territoire que sont ces structures de financement. Nous pourrions ainsi définir nos besoins ; sinon je crains que, trop souvent, nous n’ayons de longs débats en séance malgré l’important travail déjà fait en commission.

M. VIGNIER – Le Département a des compétences obligatoires, d’autres qui ne le sont pas. C’est le cas ici, et l’on a donc tout intérêt à clarifier les conditions de notre action. Personnellement, j’aurais voté contre ce dossier, mais je vais suivre la position de mon groupe.

Le type d’activité dont il est question, c’est-à-dire l’hébergement de systèmes, est l’un de ceux qui se révéleront les plus fructueux dans les années à venir. De mon point de vue, ce n’est pas au Conseil général de subventionner de telles activités. On demande aux personnes âgées 40 euros pour des séances de prévention de l’Alzheimer et on donne ensuite de telles subventions... Comme elles ne sont pas obligatoires, je préférerais qu’on emploie l’argent ailleurs. Dans cette activité, il y aura de vrais bénéficiaires. Alors, que la commission revoie ses critères en tenant compte de cela. Qu’on soutienne les PME et les nouvelles initiatives, tant mieux, car cela profite à toute la population. Mais pour d’autres domaines – et je comprends l’entreprise : on propose, elle demande – il faut quand même être sélectifs.

M. LE PRESIDENT – Je suis tout à fait d’accord pour avoir des critères plus sélectifs et surtout plus objectifs pour nos commissions.

M. RICHARD – Il est certes important d’avoir des critères, mais je tiens à rappeler qu’il s’agit ici d’un prêt et non d’un don. Je le dis car Michel Vignier a parlé plusieurs fois de « donner ». Ensuite, Oseo applique des critères très objectifs et qui tiennent compte de l’intérêt public, pour accorder son concours. Le fait que la sélection soit faite par Oseo est pour nous une forme de garantie. J’invite Michel Vignier à aller vérifier les critères qu’utilise Oseo et il verra qu’il y a une certaine éthique dans l’octroi de prêts, qu’ensuite le Département soutient de façon indirecte.

M. LE PRESIDENT – En effet, notre participation consiste à bonifier un prêt.

M. VIGNIER – J’ai quand même quelque doute sur le sérieux d’Oseo, quand je pense au dossier qu’il a fallu retirer lors d’une séance précédente. Quand je verrai la garantie d’Oseo désormais, je serai très vigilant.

M. FOND – Cette discussion peut être à front renversé, car si d’un côté il y a la définition de critères, il y a au-delà la légitimité de l’action publique dans le domaine économique.

A partir du moment où des territoires sont mis en concurrence, y compris à l’échelle nationale, pour accueillir des entreprises, il est impératif que les Yvelines aient une politique qui montre notre volonté collective de favoriser cette implantation d’entreprises. Dans une acception ultralibérale, on dira que c’est du domaine privé : les entreprises comme Safran et autres ont de l’argent, peuvent subventionner des démarches partenariales, cela ne nous regarde pas. A titre personnel, je ne partage pas du tout ce point de vue. Je considère que nous avons besoin d’utiliser l’argent public pour

exercer un effet de levier sur l'installation d'entreprises. Il peut y avoir des situations complexes et on peut débattre des critères. Mais globalement, si l'on n'utilise pas l'argent public comme levier pour avoir des entreprises et des grands projets comme celui du port de Limay, les entreprises s'installeront ailleurs et nous perdrons de l'emploi.

Et puis, c'est bien d'avoir une politique sociale, une politique de l'insertion, ce n'est certainement pas moi qui dirai le contraire. Encore faut-il les financer. Et pour les financer, nous avons besoin d'un tissu économique moderne, adapté, dynamique. Aussi, au-delà d'un débat sur les critères, la politique que nous menons est parfaitement légitime à mes yeux.

M. LE PRESIDENT – Merci de ce rappel des principes que la majorité départementale met en œuvre depuis de nombreuses années. Les entreprises sont sources de toute richesse et pour la redistribuer, encore faut-il la produire. Or seules les entreprises le peuvent.

M. SAINT-AMAUX – J'ai un peu le sentiment que les entreprises demandent des subventions parce que la possibilité d'en avoir leur est offerte, mais qu'elles réaliseraient quand même le projet en question si on ne leur donnait rien. Je suis d'accord sur l'effet de levier, mais je ne suis pas sûr qu'il joue vraiment et que grâce à notre apport il y aura un développement plus important que sans. Somme toute, c'est plus facile de demander de l'argent au Conseil général qu'à la banque ou à ses actionnaires.

M. LE PRESIDENT – C'est ce qu'on appelle l'effet d'aubaine.

M. SAINT-AMAUX – De ce fait, je ne vois pas quel plus nous apportons avec ce financement par rapport à un autre organisme. Si nous ne finançons pas, Safran le ferait-il ? Nous ne le savons pas, mais la question se pose. Faute de mesurer ce plus qu'apporterait notre intervention, sur chaque dossier, nous avons des doutes. Et autant nous voulons favoriser la création de richesse, dont nous savons bien qu'elle est la source du reste, autant nous nous demandons, pour le dire vite, si nous ne nous faisons pas un peu posséder.

MME ERVERA – Je tiens à réaffirmer notre position, à gauche, qui a été largement démontrée pendant la campagne présidentielle, de soutien aux PME et aux PMI. Comme à Pierre Fond, l'intervention publique pour agir comme levier sur l'activité nous paraît tout à fait légitime et nous voulons l'utiliser. Dans une situation économique difficile pour notre pays, ne nous privons pas de ce levier qu'est l'action publique si elle permet de créer de la richesse et de l'emploi.

Au niveau du Conseil général, il est tout aussi légitime d'utiliser ce moyen, dès lors que nous avons la certitude d'avoir un retour sur investissement sur notre territoire. C'est pourquoi nous insistons sur la question des critères et nous resterons très vigilants à l'avenir. La définition des critères et leur évaluation sont fondamentales. Quant au soutien aux PME sur le territoire des Yvelines, le groupe socialiste y est tout à fait favorable. Une fois la question des critères résolue, l'accord entre nous sera facile.

MME BOUTIN – ce propos correspond à ce que je voulais dire, sauf sur un point, et il est d'importance. Dans le contexte économique général que nous vivons, nos collectivités doivent réfléchir au soutien qu'elles apportent aux entreprises. Ce qu'a dit Pierre Fond est incontestable, et a d'ailleurs trouvé un écho à gauche.

Mais je ne suis pas d'accord sur les critères. Nous sommes dans la mondialisation : il faut cesser d'avoir une vision des choses réduite au retour sur investissement sur notre territoire. L'activité économique d'une PME des Yvelines que nous aidons, et qui est par exemple un sous-traitant de PSA, va aussi engendrer du travail ailleurs. Il n'est donc pas possible de mesurer un retour sur investissement, alors que ce qui est en jeu est une synergie globale entraînant un développement

économique. Bien entendu, nous devons être prudents et nous assurer qu'il y a un retour pour les Yvelines. Mais si nous avons une vision trop étriquée des critères à appliquer, nous finirons par nous asphyxier nous-mêmes ! Bien entendu, nous ne devons pas gaspiller l'argent des contribuables. Mais personne ne peut nous reprocher d'être attentifs à l'aide économique que nous attribuons !

Lorsque j'étais première vice-présidente du président Borotra, je lui ai proposé d'intervenir pour le développement économique, car alors rien n'était fait dans ce sens. Et voyez le nombre d'actions économiques que nous soutenons aujourd'hui dans les Yvelines. Nous pouvons tous, de droite et de gauche, en être fiers. Le dynamisme des Yvelines résulte aussi de cette action menée par Franck Borotra, par Pierre Bédier et par vous-même, monsieur le Président.

Alors soyons prudents, certes. Mais ayons bien conscience du monde dans lequel nous vivons. Il n'est pas question, quand on donne un euro à une entreprise, de chercher ce que sera le retour sur investissement précis sur le territoire des Yvelines. Il se peut bien aussi qu'une aide donnée à une entreprise à Toulouse – et nous avons des liens économiques avec cette région – favorise le développement économique d'une entreprise des Yvelines. Donc, de grâce, cessons d'avoir une vision restrictive de nos aides.

M. LE PRESIDENT – Et merci pour cette fougue dans la défense de l'action économique entreprise par le Département, et depuis de nombreuses années.

M. LEBRUN – J'entends ces demandes de mettre en place des critères plus simples, plus transparents. J'entends aussi la question de Jacques Saint-Amaux : ces entreprises ne feraient-elles pas la même recherche si nous ne les aidions pas ? Mais si l'on s'engage dans cette voie, on va pouvoir faire de sérieuses économies pour le Département dans tous les domaines. On peut en effet se poser cette question et demander des critères pour les aides qu'on apporte aux communes, celles aux associations, et même les aides aux habitants. Par exemple, une commune qui a un gymnase à rénover le fera, mais c'est plutôt bien de bénéficier d'une aide du Département pour le faire plus efficacement ou avec un meilleur équipement. Nous soutenons tous les acteurs des Yvelines, dans la culture et le social comme dans l'économie, et c'est notre façon de montrer que nous nous intéressons à eux, que nous sommes solidaires et que nous voulons leur apporter un soutien efficace. C'est aussi un message que nous envoyons.

M. WANE – La recherche-développement n'est pas un domaine simple. En général, pour une entreprise, c'est un pari sur l'avenir et ce pari n'est pas toujours gagnant. Intervenir pour soutenir la recherche-développement, de la part d'une collectivité, c'est déjà un geste très fort, qu'il faut saluer. Je me souviens tout à fait d'où nous venons, depuis l'époque où, face à Pierre Bédier, j'étais intervenu à propos de l'aide à Continental. Nous avons fait bien du chemin depuis. L'argent distribué alors l'était sans guère de critères ni de contrôle. Le Conseil général avait donné pour un million de subventions à Continental, qui deux mois plus tard pliait bagage ! j'avis dit à l'époque que nous avions payé le démenagement. C'est très regrettable. Et je rejoins Michel Vignier lorsqu'il veut que chaque euro dépensé soit bien dépensé, faute de quoi il pourra manquer pour l'action sociale ou toute autre action que nous souhaitons mettre en œuvre.

Mais il faut aussi reconnaître ce qui a été fait. J'ai été parmi les premiers à dire qu'il fallait, avec les entreprises, faire du donnant-donnant, les responsabiliser et donc consentir des avances qu'elles devraient rembourser. Je salue tout à fait la volonté qui est la vôtre d'aller dans ce sens. De plus, cela diminue les risques pour le Conseil général, qui récupérera son argent. Nous souhaitons évidemment que celles que nous aidons réussissent. Mais si ce n'est pas le cas, et c'est la vie des entreprises, le Conseil général s'y retrouvera quand même.

C'est donc déjà un aspect positif, duquel il faut partir, mais en allant plus loin. Il nous faut avoir sinon une politique industrielle – le terme serait excessif –, une politique de subventions et de développement liée à des bassins de vie, une politique cohérente de la recherche-développement et

de l'emploi. On peut ainsi associer à des bassins de vie comme la vallée de Seine, le Sud Yvelines, Saint-Quentin, des entreprises que l'on va suivre de manière durable, pour qu'elle y pérennisent l'emploi.

M. LOISON – Moi comme les autres, nous condamnons sans cesse les délocalisations. Cependant, les entreprises continueront à aller où, en fonction de la concurrence entre les territoires, elles auront le plus de chances pour se développer. La recherche-développement, ce sont les emplois de demain. Si l'on veut maintenir l'emploi et même relocaliser, il faut attirer les entreprises. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on procède par des avances remboursables plutôt que par des subventions. Mais si nous ne faisons pas de facilités aux entreprises sur nos territoires, elles iront ailleurs.

M. LE PRESIDENT – Il était important de laisser se développer ce débat même si, il faut bien le dire, il a déjà eu lieu en d'autres occasions. Il prouve que la compétence en matière économique est également une compétence que nous ne pouvons pas nous priver d'exercer. Yves Fouchet, le président de la chambre de commerce et d'industrie Yvelines-Val d'Oise me disait récemment combien les entreprises connaissent les dispositifs mis en œuvre par le Conseil général des Yvelines pour y maintenir celles qui sont implantées ou aider celles qui choisiraient notre territoire à y venir. C'est vrai en particulier pour la filière automobile, grâce aux appels à projets que nous avons lancés et notre présence au salon de Genève ; nous sommes la première collectivité locale d'Ile-de-France à être présente dans un salon de ce type. Tout cela prouve combien nous sommes déterminés à agir.

Pour autant, je souhaite que nous évitions les effets d'aubaine. Il ne faudrait pas que, parce que l'on sait que les Yvelines offrent des aides, on tente sa chance, en essayant d'en demander même si l'on ne remplit pas tout à fait les critères. Il faut être strict à ce propos et donc, renforcer certains critères ne me choque pas.

Mme Boutin a raison : à l'époque de la mondialisation, il ne faut pas se replier sur soi-même. Mais, au niveau même de notre région, les territoires se livrent en permanence à une concurrence accrue pour être les plus attractifs. Une entreprise qui ne trouve pas la qualité d'accueil qu'elle espère dans les Yvelines ira dans le Val d'Oise ou l'Essonne.

MME BOUTIN – J'en suis bien d'accord. C'était surtout une réponse à Fanny Ervera.

M. LE PRESIDENT – Il est donc important de jouer notre carte en tant que département des Yvelines. Cela a un rôle fondamental.

Ayant ici une certaine expérience, je peux témoigner de la nouveauté que cela représente. J'ai connu une époque où le Département ne se consacrait absolument pas à la politique du logement, totalement facultative et j'ai en mémoire les interventions de Roland Nadaus pour convaincre Franck Borotra d'engager cette politique. On voit aujourd'hui qu'elle est essentielle et les résultats atteints grâce au CDOR et à la construction de logements étudiants alors que l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines se développe considérablement. Nous avons fait beaucoup. Il faut continuer, en cultivant cette image de marque qui est la spécificité des Yvelines. Mais il faut sans doute aussi mettre des garde-fous pour éviter l'effet d'aubaine et bien cibler notre aide. Je le dis bien fort, j'espère que dans la future réforme territoriale, on ne limitera pas cette liberté que nous avons acquise de nous engager dans le domaine économique.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, le groupe des élus de gauche ne participant pas au vote.

Contrats eau

M. PLANCHENAUT, *rapporteur* – Voici un domaine dans lequel les critères, jusqu’à maintenant, n’ont pas été contestés. Ces contrats permettent aux collectivités de réaliser des études générales, des travaux de dépollution des eaux usées et pluviales et des travaux de mise en valeur du milieu naturel, selon des taux et des plafonds que vous connaissez.

En l’espèce, il vous est proposé d’accorder deux contrats destinés à financer des études générales : il s’agit de réaliser le suivi de la qualité des eaux de la Bièvre et ses affluents, sur sa partie yvelinoise, ainsi que le suivi de la qualité des eaux pluviales sur le territoire de la communauté d’agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. D’autre part, trois contrats eau sont destinés à financer des travaux de dépollution des eaux usées et pluviales : il s’agit de supprimer un rejet unitaire en Seine au Mesnil-le-Roi, de réhabiliter le réseau de collecte des eaux usées à Richebourg et de mettre en conformité les branchements des bâtiments communaux à Sainte-Mesme. Le montant total des subventions pour ces opérations serait de 166 836 euros.

Par ailleurs, il vous est demandé d’approuver un avenant au contrat eau signé avec Saint-Martin-la-Garenne en 2009. La commune souhaite en effet repousser deux opérations, en raison de retards dus à des contraintes réglementaires – si nombreuses dans ce domaine – mal appréhendées au départ. Saint-Martin-la-Garenne souhaite pouvoir utiliser la subvention disponible de 584 725 euros, correspondant à ces abandons, pour des travaux de création de 78 branchements en partie privative réalisés sous maîtrise d’ouvrage communale. Le montant de ces travaux est estimé à 580 000 euros HT et la subvention correspondante serait de 261 000 euros. Le changement de programme engendre donc une diminution de 323 725 euros du montant total de la subvention attribuée. Enfin, il vous est proposé de prendre acte des transferts de compétence entre collectivités pour des opérations inscrites dans quatre contrats eau déjà adoptés, le détail figurant dans le rapport présenté par le Président du Conseil général.

La commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements publics a émis un avis favorable à l’unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

La séance est levée à 12 heures.

Prochaine séance : vendredi 22 juin 2012 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Fanny ERVERA.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

*Communication des marchés notifiés entre le 21 mars au 21 mai 2012
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.25	DBD - Espaces territoriaux	1,00	111 874,54
1591	Boissons alcoolisées	4,00	150 000,00
2862	Outils horticoles à main	1,00	120 000,00
7253	Services de réseaux multimédia	1,00	300,00
7412	Services de comptabilité, services d'audit et services fiscaux	1,00	43 000,00
7421	Services de conseils techniques	1,00	150 000,00
7453	Services de recrutements et de gestion du personnel excepté services de placement et de mise à disp	2,00	30 000,00
7492	Service de ventes aux enchères	1,00	80 000,00
7819	Services d'impression d'affiches	1,00	180 000,00
8042	Services de formation	2,00	147 000,00
9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	1,00	5 090,00
	somme :	16,00	1 017 264,54 €

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD - Collèges	8,00	91 461,69
00.24	DBD - Sécurité (Gendarmerie/Pompier)	1,00	33 578,09
0074	Services associés - travaux de bâtiment	11,00	88 821,00
45332	Travaux de plomberie	1,00	19 448,00
7421	Services de conseils techniques	1,00	10 999,60
	somme :	22,00	244 308,38 €

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
3619	Matériel pour les expositions	1,00	160 000,00
	somme :	1,00	160 000,00 €

Politique sectorielle : ACTION SOCIALE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
74111	Service de conseil juridique en matière contentieuse et service de représentation légale	1,00	15 000,00
	somme :	1,00	15 000,00 €

Politique sectorielle : DEVELOPPEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9999	Unités Fonctionnelles/ (mode unique)	1,00	38 713,00
	somme :	1,00	38 713,00 €

SOMMAIRE

Communications de M. le Président du Conseil général	1
Marchés à procédure adaptée	2
Vacations ponctuelles pour les services	2
Eclairage public.....	3
Plan pluriannuel d'investissements dans les collèges.....	3
Collège Les Près à Montigny-le-Bretonneux.....	4
Aménagement de locaux à Versailles.....	4
Cession de parcelles à Rambouillet.....	5
Collège « René Descartes » à Fontenay-le-Fleury.....	5
Collège « Albert Einstein » à Magny-les-Hameaux	5
Collège « Jean-Philippe Rameau » à Versailles	6
Cession de locaux à Conflans-Sainte-Honorine	6
Convention avec le SICTOM de Rambouillet.....	7
Collège « Les Trois Moulins » à Bonnelles.....	7
Collège « Colette » à Sartrouville.....	7
Collège « Paul Bert » à Chatou	8
Collège « Les Châtelaines » à Triel-sur-Seine.....	8
Collège « Jean Monnet » à Feucherolles	8
Collège « Blaise Pascal » à Plaisir.....	8
Déplacement des groupes vers les spectacles	9
Base de plein air et de loisirs du Val de Seine.....	9
Aides exceptionnelles.....	10
Centre national de l'édition et de l'art imprimé.....	11
Centre de recherche du Château de Versailles.....	11
Coopération décentralisée au Congo	11
Subventions aux écoles de musique et de danse.....	12
Sauvegarde du patrimoine	12
Subventions au titre de l'action sociale	13
Actions de prévention pour les personnes âgées.....	14
Dispositif de téléassistance.....	16
Plan d'appui à la filière automobile. Société EMC.....	17
Espaces Info-énergie	18
Avance remboursable à la société International Mobile Communication	18
Programme de formation de Renault.....	19
Avance remboursable à la société Pyroalliance.....	20
Prêt OSEO à la société GIP	21
Contrats eau.....	26
Communication des marchés notifiés entre le 21 mars au 21 mai 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	27